



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19

E-mail : greffe@lapraz.ch

Au Conseil Général de La Praz

La Praz, le 19 février 2024

Préavis municipal relatif à la rénovation des réseaux de la Route de Mont-la-Ville – demande de crédit.

Préavis no 18/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) communal, approuvée en 2020 prévoit une série d'étapes de renouvellement et de constructions d'ouvrages, en vue d'assurer l'alimentation en eau potable et la défense incendie de notre commune sur le long terme. Afin de lisser les impacts financiers sur les consommateurs d'eau, un échelonnement des étapes de réalisation avait été prédéfini dans ce document central de planification.

A ce jour, les études de détail pour la création d'un nouveau réservoir, en remplacement des deux existants, et pour le renouvellement du réseau d'eau au Chemin des Forêts ont été réalisées, de même que l'étude préalable du renouvellement du réseau d'eau potable à la Route de Mont-la-Ville.

La récente évolution climatique de ces deux dernières années, avec des étiages d'une ampleur inédite, a engendré une réduction notable de la capacité d'approvisionnement en eau. Considérant que la répétition d'une telle situation était probable et que, dans ce contexte, il n'était plus possible d'assurer l'autonomie de notre commune, une repriorisation des étapes de mise en œuvre du PDDE a été discutée et validée avec les services cantonaux compétents (ECA et OFCO) le 31 octobre 2023. La nouvelle planification prévoit prioritairement le renouvellement du réseau d'eau de la Route de Mont-la-Ville ainsi que la mise en conformité des captages, puis la réalisation d'une conduite de liaison sur le réseau de la commune de Mont-la-Ville, lequel est interconnecté sur de vastes ressources intercommunales.

Etude de détail et périmètre du projet

Au regard du besoin urgent et dans le but d'une exécution rapide des premiers travaux, un montant de 20'000 CHF avait déjà été intégré au budget de fonctionnement de l'année 2024 (compte 810.318.00) pour réaliser les études de détail et lancer l'appel d'offres pour le renouvellement du réseau d'eau potable à la Route de Mont-la-Ville. Le périmètre des études couvre également l'ensemble des réseaux à renouveler ou à créer dans ce secteur. Ainsi, la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, de même que la pose du premier tronçon de la future interconnexion au réseau d'eau de Mont-la-Ville font partie intégrante du projet. Le service de télécommunication profitera également des travaux pour poser les infrastructures souterraines en vue de l'enterrement ultérieur des lignes aériennes. A noter finalement que l'alimentation électrique et l'éclairage public de ce secteur ont été récemment renouvelés et ne nécessitent pas de travaux, tandis que le coût des travaux routiers (entretien) a été préalablement inclus dans le budget de fonctionnement 2024 (compte 430.314.00).



Figure 1 – Plan de situation avec indication du secteur des travaux

Travaux faisant l'objet de la demande de crédit

Eau potable

- La conduite actuelle en fonte Ø 100, qui est plus que centenaire, sera remplacée par une conduite HDPE PN 10 Ø 160/141, entre les bornes hydrantes n°7 (au croisement de la Route du Mollendruz) et la n°14 (en bas de la Route de Mont-la-Ville), sur environ 90 mètres.
- Dans le cadre de la future liaison La Praz ↔ Mont-la-Ville, une conduite HDPE PN 16 Ø 90/73.6 sera installée en attente, entre la STAP de Vers-Chez-Bardet et la borne hydrante n°14.
- Les liaisons alimentant les propriétés privées seront reconnectées à la nouvelle conduite principale, pour autant qu'elles soient en bon état. A défaut, les propriétaires fonciers devront renouveler leurs infrastructures.

Eaux claires et eaux usées

- Actuellement, un collecteur d'eaux claires est présent dans la partie amont de la route de Mont-la-Ville. En raison de la présence de la zone de protection de la source de Vers-chez-Bardet, il est nécessaire de remplacer ce collecteur en béton qui n'est pas étanche, par un nouveau collecteur en PE soudé. Les différentes chambres présentes sur ce réseau seront également remplacées pour des chambres en PE.
- Dans le cadre des travaux, les deux parcelles situées au nord de la route seront mises en séparatif. Ainsi, toutes les eaux du secteur sud-ouest du village seront collectées séparément.

Coûts et financement

L'évaluation du coût des travaux, qui se base sur l'étude de détail réalisée par le bureau d'ingénieur CSD, se monte à 191'000 CHF (montant arrondi). Le processus d'appel d'offre a été lancé en janvier 2024, par le biais de deux cahiers de soumission qui ont été envoyés à des entreprises vaudoises qualifiées, lesquelles ont retourné des offres entrant dans le cadre des estimations budgétaires présentées à la page suivante. Les travaux seront attribués aux entreprises offrant les meilleures conditions, tant en termes de prix que de capacité à réaliser les travaux dans les délais.

Le financement des travaux faisant l'objet du présent préavis sera couvert par un emprunt contracté aux meilleures conditions du marché. Les charges d'intérêt et d'amortissement seront portées aux comptes de fonctionnement des domaines auto-financés de l'eau potable et de l'épuration.

Considérant des taux d'intérêts de 2,0% et un amortissement de l'investissement de 191'000 CHF sur une durée de 30 ans, les taxes affectées seront impactées de la manière suivante :

- Eau potable : + 0,30 CHF/m³, qui sera couvert par la marge d'autofinancement de ce dicastère. A court terme, le prix de la fourniture d'eau restera inchangé à 2,3 CHF/m³.
- Epuration : + 0,35 CHF/m³ qui ne pourra pas être couvert par la marge d'autofinancement de ce dicastère. Le prix de l'épuration devrait passer à 3,8 CHF/m³ dès 2025.

TRAVAUX	ESTIMATION DES COÛTS		
	Eau potable	Eaux claires/usées	TOTAL
Travaux de génie civil	44 700.00 CHF	42 400.00 CHF	87 100.00 CHF
<i>Installations de chantier</i>	1 300.00	1 300.00	2 600.00
<i>Travaux de régie</i>	2 700.00	2 500.00	5 200.00
<i>Démontage, démolition</i>	6 900.00	6 800.00	13 700.00
<i>Terrassements, remblayages</i>	18 000.00	10 000.00	28 000.00
<i>Chaussées</i>	11 000.00	6 800.00	17 800.00
<i>Ouvrages en béton armé</i>	1 100.00	0.00	1 100.00
<i>Chambres, chambres de tirage, canalisations</i>	3 700.00	15 000.00	18 700.00
Travaux d'appareillage hydraulique	28 100.00 CHF	14 300.00 CHF	42 400.00 CHF
<i>Installations de chantier</i>	1 700.00	800.00	2 500.00
<i>Travaux de régie</i>	4 500.00	2 300.00	6 800.00
<i>Essais - mise en service</i>	700.00	100.00	800.00
<i>Conduites et pièces en PEHD</i>	12 900.00	11 100.00	24 000.00
<i>Pièces de raccords et vannes</i>	8 300.00	0.00	8 300.00
Total des travaux	72 800.00 CHF	56 700.00 CHF	129 500.00 CHF
Honoraires d'ingénieur	11 700.00 CHF	9 100.00 CHF	20 800.00 CHF
Suivi hydrogéologique durant les travaux	2 200.00 CHF	1 700.00 CHF	3 900.00 CHF
Concept de gestion des eaux de chantier selon SIA 431	1 700.00 CHF	1 300.00 CHF	3 000.00 CHF
Analyses HAP en laboratoire	500.00 CHF	500.00 CHF	1 000.00 CHF
Frais de géomètre	1 200.00 CHF	1 000.00 CHF	2 200.00 CHF
Divers et imprévus 10 %	9 000.00 CHF	7 000.00 CHF	16 000.00 CHF
Total général HT	99 100.00 CHF	77 300.00 CHF	176 400.00 CHF
TVA 8.1 %	8 027.10 CHF	6 261.30 CHF	14 288.40 CHF
Total TTC arrondi	107 127.10 CHF	83 561.30 CHF	190 688.40 CHF

Figure 2 - Tableau d'estimation des coûts établi par le bureau d'ingénieurs CSD

A noter finalement, que des demandes de subvention ont été adressées aux services compétents (ECA et DGAV), afin d'obtenir une participation aux coûts de constructions du réseau d'eau potable. Compte tenu de l'incertitude sur l'ampleur de leurs participations, aucune déduction sur la dépense brute n'a été prise en compte dans la demande de crédit.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :


LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ


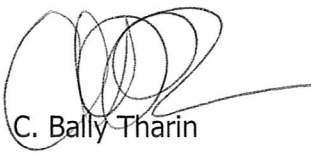
- vu le préavis municipal no 18/2021-2026,
- oui le rapport de la commission de l'eau,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 191'000 CHF à la Municipalité pour le complément d'étude de la 1^{ère} étape de renouvellement du réseau d'eau.
- d'accepter que ce montant soit financé par de l'emprunt ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  R. Dupertuis-dit-Neveu

 La Secrétaire  C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le conseil général le... 19 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président  J. Chevalier

 La Secrétaire  F. Benmessaoud